

Séance
ordinaire 20
août 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^{ème})
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6,
Poste vacant, conseiller du district 3.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville y prennent part à savoir, madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, monsieur Bérard Dupéré, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.08.411

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Le poste de conseiller du district 3 étant vacant, tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller Marcel Dubé, du district 5. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.08.412

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 juillet 2012 ainsi que de la séance extraordinaire du jeudi 5 juillet 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 437 366.77\$
 - ↳ Comptes pré-autorisés : 344 193.50\$

ADMINISTRATION

5. Appui au maintien de quatre (4) circonscriptions électorales pour l'Est-du-Québec.
6. Appui à la demande de rapatriement au Musée de Gaspé des artefacts de Forillon.
7. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme innovision + pour la confection et la révision de la liste électorale du district 3 en fonction de l'élection partielle à venir.
8. Motion de remerciement au Journal L'Information.
9. Message de sympathie à monsieur Jean Bélanger à la suite du décès de sa belle-mère.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. Adoption du règlement numéro 2012-1288 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.
11. Autorisation de vente du lot 5 042 467 du cadastre du Québec à 9260-7548 Québec Inc.

FINANCES

12. Autorisation de versement d'une aide financière à la Maison de l'Espoir.
13. Autorisation de versement de dons.
14. Autorisation de la Ville de Mont-Joli donnée à l'UMQ pour procéder à l'appel d'offres afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation de formation pour l'inspecteur en bâtiment.
16. Autorisation de participation à une formation de l'APSAM.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Autorisation de participation au Forum annuel de l'ASTED.
18. Adjudication d'un contrat pour le changement de valves au Stade du centenaire.
19. Autorisation de paiement de frais de déplacement.

20. Adjudication d'un contrat pour une animation lors des *Journées de la culture*.
21. Autorisation de versement d'une compensation aux aide-moniteurs du camp de jour 2012
22. Renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société Canadienne de la Croix Rouge.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Modification à la résolution 12.07.382 concernant les recommandations du comité de circulation de la ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
25. Ratification d'un contrat pour l'installation des luminaires au développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce.
26. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
27. Autorisation de paiement à la firme BPR-Infrastructure inc., pour la réalisation d'études et de plans et devis dans le projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.
28. Autorisation de paiement du décompte progressif # 8 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers.

AFFAIRES NOUVELLES

29. Période de questions.
30. Clôture et levée de l'assemblée.

12.08.413

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JUILLET 2012 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 5 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 16 juillet 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 juillet 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 5 juillet 2012 en sa forme et teneur.

12.08.414 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 437 366.77\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 344 193.50 \$.

ADMINISTRATION

12.08.415 APPUI AU MAINTIEN DE QUATRE (4) CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la *Loi électorale canadienne* ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* par la *Loi électorale canadienne*;

CONSIDÉRANT l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la *Commission*;

CONSIDÉRANT le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre (4) à trois (3) les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée tel que déposée par les commissaires] pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois (3) circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte ;

CONSIDÉRANT la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 km² habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois (3) réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription fédérale de *Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia* et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire ET de population;

CONSIDÉRANT l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

CONSIDÉRANT QUE les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix (10) ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Mont-Joli :

- **REJETTE** la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes;
- **DEMANDE** à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada, et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques;
- **DEMANDE** aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;
- **MANDATE** le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, pour déposer la présente résolution, et témoigner, lors des audiences de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui seront tenues en septembre 2012.

12.08.416

APPUI À LA DEMANDE DE RAPATRIEMENT AU MUSÉE DE GASPÉ DES ARTÉFACTS DE FORILLON

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des compressions budgétaires annoncées lors du dépôt du récent budget fédéral, on retrouve parmi les coupures annoncées celle de fermer le CSQ (Centre de Services de Québec) qui est sous la responsabilité de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QUE le CSQ contient plus de 55 000 artéfacts patrimoniaux du Québec et que parmi ceux-ci, il y en a plus de 5 000 (meubles, vaisselle, coutellerie, photographies, etc.) qui sont issus de l'expropriation *manu militari* de 225 familles de Forillon (près de Gaspé) en 1970 par le gouvernement du Québec d'alors qui désirait faire place à l'aménagement de ce qui allait devenir le parc national Forillon;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture annoncée du CSQ risque d'entraîner aussitôt le déplacement vers la région d'Ottawa de ces nombreux artéfacts appartenant au grand patrimoine et trésor national des Québécois(es);

CONSIDÉRANT QUE ces artéfacts provenant de l'expropriation de Forillon devrait, par respect pour les personnes expropriées ainsi que pour l'ensemble des Gaspésien(ne)s et des Québécois(es), être transférés au Musée de Gaspé, une solide organisation reconnue qui a fait ses preuves dans de nombreux dossiers et projets de mise en valeur du patrimoine Gaspésien collectif et qui se dit maintenant prête à porter fièrement le ballon dans ce tout nouveau dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine Saint-Pierre, dit avoir entendu l'appel des Gaspésien(ne)s et être disposée à faire tout ce qui est possible dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du Premier Ministre du Canada, M. Stephen Harper, aurait donné tout récemment l'assurance que ces artéfacts allaient demeurer au Québec mais sans savoir où et qu'il y a donc urgence de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QU'il serait absolument inacceptable que les artefacts de Forillon soient déplacés vers Gatineau, soit à l'extrémité ouest du Québec, ville complètement située à l'opposé du lieu d'origine de ces biens patrimoniaux Gaspésiens;

CONSIDÉRANT QUE Parcs Canada se dit ouvert à entamer des discussions avec les intervenants concernés de la Gaspésie pour le retour des artefacts de Forillon dans cette région;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur de biens patrimoniaux locaux et régionaux fait partie intégrante de toute stratégie de développement durable et écoviable pour une communauté et une région qui se respecte comme la Gaspésie, une région ressource qui travaille constamment à contre-courant pour améliorer son sort;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli appuie sans réserve, et ce, en toute solidarité, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec, Mme Christine Saint-Pierre, les responsables du Musée de Gaspé, la Ville de Gaspé et l'ensemble des Gaspésien(ne)s dans leurs actuelles démarches pour réclamer et obtenir le transfert des artefacts actuellement détenus par le CSQ au nom de Patrimoine Canada et issus de l'expropriation de Forillon vers ledit Musée de Gaspé, et ce, dans un espace adéquat à être aménagé dans les meilleurs délais possibles pour le plus grand bénéfice des Gaspésien(ne)s dans la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux collectifs;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec, M. James Moore, ministre responsable de Patrimoine Canada, M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada, M. Thomas Mulcair, chef de l'Opposition à Ottawa, M. Bob Rae, chef du Parti libéral du Canada, Mme Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec, M. François Legault, chef de la CAQ, M. Amir Khadir, député de Québec Solidaire, M. Georges Mamelonet, député de Gaspé, M. François Roussy, maire de Gaspé, M. Éric Forest, maire de Rimouski et président de l'UMQ, M. Bernard Généreux, maire de Saint-Prime et président de la FQM, M. Sébastien Lévesque, directeur général du Musée de la Gaspésie, M. Bertrand Berger, président de la CRÉ-GIM, M. Michel Lagacé, président de la CRÉ BSL, M. Alexander Reford, président de l'ATR Gaspésie, M. Yves Bolduc, ministre responsable de la région BSL-Gaspésie, Mme Claire Bolduc, de Solidarité rurale du Québec et Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia.

12.08.417

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME INNOVISION + POUR LA CONFECTION ET LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE DU DISTRICT 3 EN FONCTION DE L'ÉLECTION PARTIELLE À VENIR

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle devra être tenue en raison de la vacance au poste de conseiller du district 3;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 343 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-22) relativement à la confection et à la révision de la liste électorale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à la firme innovision + un mandat consistant en la confection et la révision de la liste électorale pour le district 3 dans le cadre de l'élection partielle à tenir cet automne. Il s'agit d'une dépense de 2 447,80 \$, plus les taxes.

12.08.418 MOTION DE REMERCIEMENT À LA DIRECTION DU JOURNAL L'INFORMATION

L'univers des médias traverse une période de mutation liée à l'évolution technologique. Le Journal L'Information de Mont-Joli n'échappe pas à cette mouvance. Il a connu d'importants changements organisationnels au cours des derniers mois. La suite des événements a amené la direction à faire don au service des archives de la Ville des journaux entreposés au sous-sol de ses bureaux. Je tiens à remercier sincèrement pour ce geste le directeur de la publication, monsieur Francis Desrosiers, et ce, au nom de l'ensemble de la population pour qui ces pièces constituent un important chapitre de l'histoire de Mont-Joli.

Faut-il rappeler à quel point L'Information s'est avéré un témoin privilégié de l'actualité mont-jolienne pendant plus de quarante ans. Chacune des sphères de l'activité politique, sociale, sportive et culturelle a retenu l'attention de ses journalistes pour le plus grand bénéfice de la communauté. Ces milliers de textes racontent notre histoire et constituent un héritage majeur qu'il aurait été regrettable de ne pas conserver. Alors que la sauvegarde du patrimoine constitue un immense défi, L'Information contribue à enrichir les archives de la Ville... et notre mémoire collective. Je continue de croire qu'une société doit cultiver son passé pour récolter son avenir.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de remerciement à l'endroit de la direction du Journal L'Information pour le don au service des archives de la Ville de Mont-Joli des journaux publiés depuis sa fondation en 1971.

12.08.419 MESSAGE DE SYMPATHIE À MONSIEUR JEAN BÉLANGER À LA SUITE DU DÉCÈS DE SA BELLE-MÈRE

Le maire de la Ville, monsieur Jean Bélanger, était éprouvé récemment par le décès de sa belle-mère, madame Philomène Poirier, âgée de 91 ans. Au nom des membres du conseil municipal, de l'équipe de direction, du personnel et de l'ensemble des contribuables, nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à monsieur Bélanger, à son épouse Ginette ainsi qu'à sa famille.

Quelles que soient les circonstances, la perte d'un être cher constitue une épreuve difficile que nous ne sommes jamais vraiment prêts à affronter. Nous souhaitons que l'affection et la sympathie de vos proches vous apporteront la sérénité dont nous avons tant besoin. Soyez assurés de notre sympathie et de notre amitié.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.08.420 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-1288 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place, par la Ville de Mont-Joli, de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Mont-Joli un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, avant d'obtenir l'approbation du programme municipal par la Société d'habitation du Québec, a signé une entente sur la gestion dudit programme avec la Société d'habitation du Québec, laquelle prévoit notamment que la Ville versera la totalité de l'aide financière aux propriétaires et que la participation financière assumée par la Société d'habitation du Québec lui sera remboursée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Marcel Dubé à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2012.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1288 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

12.08.421 AUTORISATION DE VENTE DU LOT 5 042 467 DU CADASTRE DU QUÉBEC À 9260-7548 QUÉBEC INC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à la compagnie 9260-7548 Québec inc, propriété de monsieur Gino Bois, d'un terrain d'une superficie d'environ 27 904.4 m², connu et désigné comme étant le lot 5 042 467 du cadastre du Québec, terrain situé dans le parc industriel Pierre De Bané.

Le prix dudit terrain est de 3.23 \$ le m² pour un total de 90 131.21 \$ plus les taxes conformément à la résolution 12.06.325. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

FINANCES

12.08.422 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance *La Maison de L'espoir* a fait une demande au conseil municipal pour une aide financière récurrente pour la collecte des matières non retenues;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit défrayer des coûts de transport de ces biens provenant de dons de citoyens vers l'Écocentre après triage;

CONSIDÉRANT QUE le volume de matières à traiter par l'organisme augmente d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli consent à collaborer à l'excédent des coûts pour la collecte des matières non retenues;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de cinq cents (500\$) pour les exercices financiers 2012, 2013 et 2014 à *La Maison de L'espoir*.

12.08.423 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONNS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes d'aide financière qu'il a analysées avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser ou de ratifier le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
Municipalité de St-Gabriel Du 6 au 12 août 2012	Festival country western	Prêt de 4 estrades
Les Jardins de Métis Les 24 et 25 août 2012	Spectacle cirque Qualia	Prêt de 4 estrades

12.08.424 AUTORISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI DONNÉE À L'UMQ POUR PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **Que** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- **Que** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- **Que** la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- **Que** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

- **Que** la Ville de Mont-Joli s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.08.425 AUTORISATION DE FORMATION POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, monsieur Steve Lapointe, à prendre part à une formation offerte par la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) à Rivière-du-Loup le 1^{er} novembre 2012 au coût de 340 \$, plus les taxes. Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement et de restauration reliés à cette activité.

12.08.426 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE L'APSAM

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation à une formation donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) sur la réglementation des travaux de creusement, de tranchée et d'excavation, le 18 septembre 2012 à Rimouski au coût de 25 \$ chacun, plus les taxes aux employés suivants :

- Gilles Gaudreault
- Yvan Bond
- Ghislain Heppell

Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement et de restauration reliés à cette activité.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.08.427 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FORUM ANNUEL DE L'ASTED

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) tient son forum annuel à Montréal du 31 octobre au 2 novembre 2012;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, madame Julie Bélanger, de prendre part à cette activité de formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Julie Bélanger, régisseuse à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, à participer au Forum annuel de l'ASTED du 31 octobre au 2 novembre 2012 à Montréal. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 517,39 \$, incluant les taxes ainsi que ceux de transport, d'hébergement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

12.08.428 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE VALVES AU STADE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli pose des gestes concrets afin de favoriser l'économie d'eau potable dans les immeubles lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions ciblées à sa stratégie consiste à remplacer graduellement des éléments de plomberie par des équipements consommant moins d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette optique, un appel d'offres sur invitation a eu lieu afin de remplacer les valves des urinoirs du Stade du centenaire par des valves à pile de type « flush valve »;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont été contactées et que deux (2) d'entre elles ont déposé une proposition à savoir :

- Plomberie Philippe Guy : 395 \$, plus taxes et installation
- Plomberie St-Pie X : 440 \$, plus taxes et installation
- Plomberie Charles David Rioux : n'a pas soumissionné.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation qui en découle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et la pose de valve à pile au Stade du centenaire par la firme Plomberie Philippe Guy, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 2 000 \$.

12.08.429 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Cet item est retiré

12.08.430 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ANIMATION LORS DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Fany Dufour pour la présentation du spectacle « **Le Cirque Gazou Bazou** » à l'intention des jeunes de 3 à 8 ans. Cette présentation s'inscrit dans la programmation des activités entourant la 16^{ème} édition des *Journées de la culture* qui aura lieu partout au Québec les 28, 29 et 30 septembre 2012. Il s'agit d'une dépense de 350 \$, incluant les taxes, prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

12.08.431 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX AIDE-MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2012

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les aide-moniteurs bénévoles du Camp de Jour 2012;

CONSIDÉRANT la pratique établie au Camp de Jour consistant à leur offrir un montant forfaitaire à la fin de la saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

Cette dépense totalisant 800 \$ remise en billets-cadeaux de la Chambre de Commerce et Industrie est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

12.08.432 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadienne de la Croix Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 989,85 \$ soit 0,15 \$ per capita;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour le renouvellement de cette entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge au montant de 989.85\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.08.433 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 12.07.382 CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de modifier l'un des éléments de la résolution 12.07.382 adoptée par ce conseil à la séance ordinaire du 16 juillet 2012. Ainsi, le conseil décrète la circulation à double sens sur l'avenue Léonard, entre le boulevard Jacques-Cartier et l'entrée/sortie du stationnement à l'arrière de la Caisse Desjardins de même que la circulation à sens unique en direction Est, de ladite entrée/sortie à l'avenue Des Oblats. De plus, il est résolu d'inverser le sens unique sur l'avenue Verreault. Il est donc désormais interdit d'emprunter l'avenue Verreault par le boulevard Jacques-Cartier et l'avenue Léonard par la rue Des Oblats.

TRAVAUX PUBLICS

12.08.434 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 162722 au montant de 9 761,06 \$, plus les taxes, pour le travail relié au projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage. Cette facture couvre la période se terminant le 25 mai 2012.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 162722 au montant de 9 761,06 \$, plus les taxes.

12.08.435 RATIFICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DES LUMINAIRES AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la pose de luminaires au développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes ont présenté une soumission, à savoir :

- Électricité Ben Dubé Inc. : 4 680 \$, plus les taxes,
- Jean-Pierre St-Amand Inc. : 3 850 \$, plus les taxes,
- Les Électriciens Jacques Bérubé Inc. : 4 295 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication d'un contrat pour l'installation des luminaires du développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce à l'entreprise Jean-Pierre St-Amand Inc. au montant de 3 850 \$, plus les taxes. Cette dépense était prévue au budget de la Ville.

12.08.436

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil a présenté la facture 163565 au montant de 10 315,31 \$, plus les taxes, pour le travail relié au projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, facture couvrant la période se terminant le 29 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 163565 au montant de 10 315,31 \$, plus les taxes, à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil.

12.08.437

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME BPR-INFRASTRUCTURE INC., POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PLANS ET DEVIS DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR-Infrastructure inc. a présenté la facture 1502904 à la suite de la réalisation d'études ainsi que de plans et devis dans le dossier de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite facture et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 1502904 au montant de 13 830,80 \$, plus les taxes, à la firme BPR-Infrastructures inc. Cette dépense fait partie des travaux financés par le retour de la taxe sur l'essence (programme TECQ 2010-2013).

12.08.438

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 8 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 8 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés en date du 27 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10% doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 8 à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 93 421.12 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 8 139.89 \$
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 16 086.31 \$
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 11 500.10 \$
- Libération d'une partie de la retenue de garantie : 50 040.18 \$

12.08.439

AFFAIRES NOUVELLES

Avant de passer à la période des questions, le maire, monsieur Jean Bélanger, livre un message à la population dans la foulée de la stratégie d'économie de l'eau potable adoptée par la Ville :

L'économie de l'eau potable :

Le conseil municipal tient à donner l'exemple en matière d'économie d'eau potable. L'un des gestes que nous avons posé en ce sens consiste en l'installation d'un réservoir de quelque 56 000 litres qui permettra d'utiliser de l'eau non traitée à l'usine pour différentes tâches. Les services des travaux publics et de sécurité incendie en seront d'ailleurs les principaux utilisateurs. C'était un projet auquel nous pensions depuis un bon moment.

Alors que Mont-Joli participe à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, l'installation de ce réservoir constitue une initiative intéressante. Elle permet notamment de procéder à l'arrosage des plates-bandes et au lavage des rues tandis que les pompiers y auront aussi accès, et ce, en évitant d'utiliser de l'eau traitée en usine, ce qui diminue le coût de ces opérations en plus de respecter le principe de la *Stratégie*.

Depuis notre adhésion à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, nous affirmons qu'il s'agit d'un défi collectif. Demander aux citoyens d'économiser l'eau est plus facile lorsque la Ville met en pratique ce qu'elle prêche. Dans ce dossier comme dans tous les autres, nous voulons que nos actions soient cohérentes à notre discours.

Rappelons que Mont-Joli traite et distribue 1 262 203 m³ d'eau annuellement et qu'un m³ équivaut à 1 000 litres. Il en coûte 85 ¢ par m³ pour un total de 1 072 022,50 \$. Au-delà des coûts, économiser l'eau potable s'inscrit dans une préoccupation croissante de sauvegarde de cette précieuse ressource en plus d'exprimer une sensibilité accrue à la protection de l'environnement.

12.08.440

PÉRIODE DES QUESTIONS

Madame Colette Harquail mentionne qu'elle a téléphoné au service d'urgence des travaux publics parce qu'il y avait une grille de rue qui avait été déplacée au coin des rues des Commissaires et Doucet. Madame Harquail tient à féliciter l'excellent travail et la rapidité du service des travaux publics.

Madame Lucienne Dubé se dit un peu inquiète au sujet de la nouvelle signalisation de la rue Verreault. Monsieur Léo Caron lui mentionne qu'il y aura certainement une période d'adaptation mais que ces mesures ont été prises afin de diminuer les risques de collision et que le tout sera sécuritaire.

Monsieur Bérard Dupéré demande le fonctionnement des sens uniques des rues Verreault et Léonard. Monsieur Bélanger lui explique la nouvelle signalisation.

12.08.441

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier